

LÉGENDE

- Réserve intégrale
- Zone d'eaux extérieures
 - Pêches professionnelles traditionnelles
 - Plongée avec autorisation du MARM
- Zone d'eaux intérieures
 - Pêches professionnelles avec des arts traditionnels de la zone
 - Pêches de loisir depuis la terre
 - Plongée autonome avec autorisation du Département Régional
- Bouées (délimitation extérieure de la réserve marine)

LEYENDA

- Reserva integral
- Zona de aguas exteriores
 - Pescas profesionales tradicionales
 - Buceo autónomo con autorización del MARM
- Zona de aguas interiores
 - Pesca profesional con artes tradicionales de la zona
 - Pesca de recreo desde tierra
 - Buceo autónomo con autorización de la Consejería
- Boyas (Delimitación exterior de la reserva marina)



CABO DE PALOS ISLAS HORMIGAS

r é s e r v e m a r i n e



1995



ADRESSES UTILES

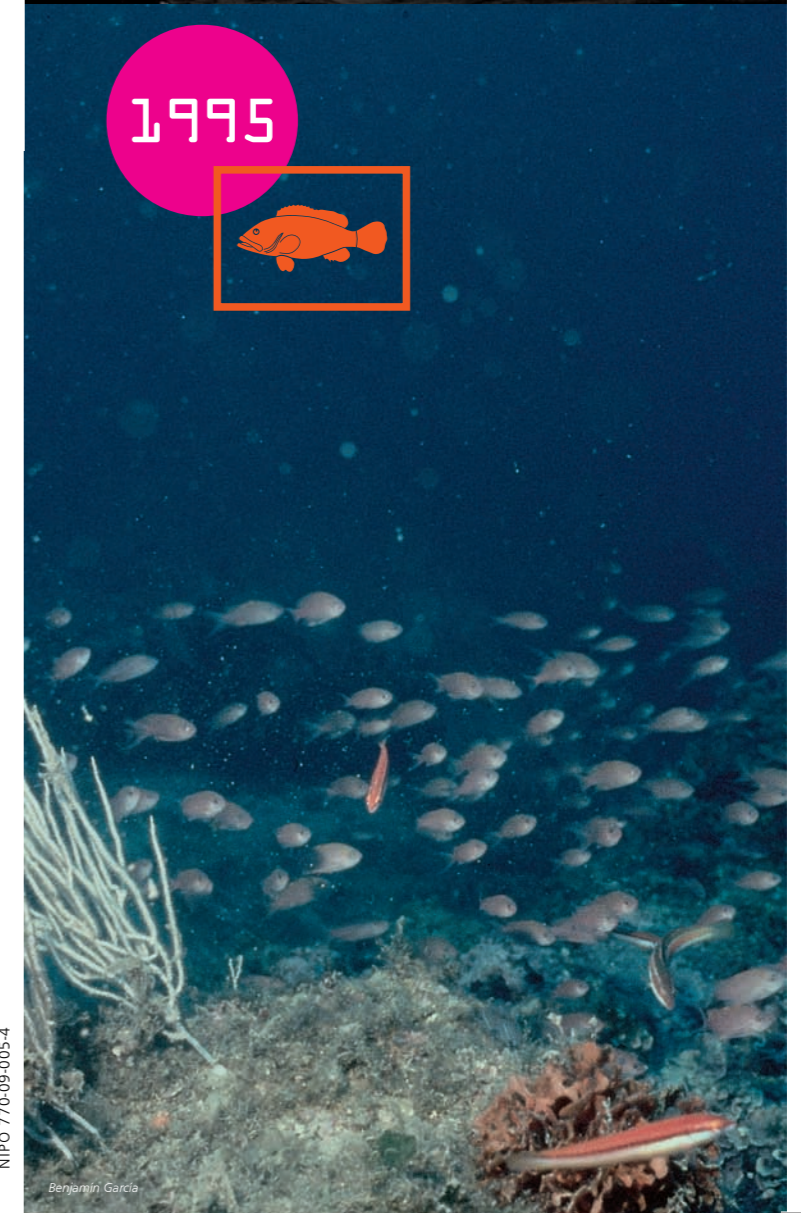
Centro de Información y Mantenimiento de la Reserva Marina de Cabo de Palos - Islas Hormigas
Miguel Salas Coy, 8 - Cabo de Palos
30370 Cartagena (Murcia)
Tel./Fax: +34 968 14 53 95

Dirección General de Ganadería y Pesca
Consejería de Agricultura, Medio Ambiente y Agua de la Región de Murcia
Plaza Juan XXIII, s/n
30008 Murcia
Tel.: +34 968 36 27 00
Fax: +34 968 36 28 63

Área Funcional de Agricultura y Pesca
Delegación del Gobierno en Murcia
Avda. de Alfonso X El Sabio, 6
30071 Murcia
Tel.: +34 968 989 349/350/351/346/300
Fax: +34 968 24 21 27

Reservas marinas sur Internet: www.reservasmarinas.net
Contact: reservasmarinas@marm.es

NIFO 770-09-005-4



Benjamin Garcia



Benjamin Garcia



Benjamin Garcia



Leandro Bermúdez



CRÉATION

Les éléments que caractérisent l'environnement marin de Cabo de Palos et les Îles Hormigas sont d'une grande biodiversité: les écosystèmes sont dans un bon état de conservation, entre lesquels on remarque les prairies de *Posidonia oceanica* et les fonds coralligènes de nature rocheuse, ainsi qu'une accusée dynamique marine.

En 1995, Le Ministère d'Agriculture, Pêche et Alimentation (MAPA) et le Département d'Agriculture, Élevage et Pêche de Murcia créent la réserve marine selon le Mandat Ministériel du 22 juin 1995, (B.O.E. num. 161 du 7 de juillet 1995) et le Mandat 15/1995, sur la base des études réalisés par la Communauté Autonome et l'Institut Espagnol d'Océanographie (IEO – Instituto Español de Oceanografía).

La réserve marine possède une surface de 1.931 ha et une réserve intégrale aux environs de Isla Hormiga, El Bajo del Mosquito et les îlots El Hormigón et La Losa.

En ce qui concerne les mesures de protection, régénération et développement des ressources d'intérêt halieutique, la réserve comprend les eaux intérieures, compétence de la Communauté autonome de la Région de Murcia et les eaux extérieures, gérées par l'Administration Générale de l'État, séparées par la ligne de base droite.

La réserve marine du Cap de Palos-Îles Hormigas fait partie de Réseau Nature 2000 (réseau écologique européen de conservation de la biodiversité) et est déclarée comme ZEPIM (Zone Spécialement Protégée d'Importance pour le Méditerranéen par la Convention de Barcelone).

OBJECTIFS DE LA RÉSERVE MARINE: LES PÊCHES ARTISANALES.

L'objectif de la réserve marine est la protection, régénération et développement des ressources d'intérêt halieutique pour le maintien des pêcheries durables qui permettent aux pêcheurs artisanaux de préserver son mode de vie traditionnel.

La réserve marine offre, également, la possibilité de réaliser d'autres

activités de bas impact (plongée autonome et en apnée, une éducation environnementale, etc.) qui contribuent au développement économique de son aire d'influence.

DÉLIMITATION ET ZONES

Il s'établit une réserve marine autour du Cabo de Palos et Îles Hormigas, constituée de la portion d'eaux extérieures à l'intérieur de la région comprise entre les points géographiques suivants:

1. 37° 38,80' N - 0° 41,75' W
2. 37° 40,90' N - 0° 37,60' W
3. 37° 39,70' N - 0° 36,65' W
4. 37° 37,55' N - 0° 40,80' W

ACTIVITÉS DANS LA RÉSERVE

Activités interdites

- Toute activité dans les réserves intégrales, à exception de celles avec des fins scientifiques, toujours avec autorisation
- La pêche sous-marine et les pêches de loisir en embarcation, dans toute la réserve marine
- Les pêches professionnelles par des pêcheurs non habituels de la zone, et qui ne soient pas dans le recensement spécifique des embarcations avec le droit de pêche dans la réserve marine
- Toute extraction de flore et faune marines qui ne soit pas comprise entre les pêches autorisées

Activités qui nécessitent une autorisation

Dans les eaux extérieures

- Les pêches professionnelles avec les arts traditionnellement utilisées dans la zone et réalisés par des embarcations avec le droit de pêche dans la réserve marine

- La plongée autonome à l'extérieur de la réserve intégrale, avec autorisation préalable de l'Aire Fonctionnelle du Gouvernement en Murcia

- La réalisation d'échantillonnages scientifiques, avec l'autorisation du Secrétariat Général de la Mer (SGM – Secretaría General del Mar) appartenant au Ministère de l'Environnement et du Milieu Rural et Marin (MARM)

Dans les eaux intérieures

Avec autorisation préalable de la Direction Générale d'Élevage et Pêche de la Région de Murcia:

- Les pêches professionnelles, avec les arts traditionnels de la zone
- La plongée autonome, en dehors de la réserve intégrale
- La réalisation d'échantillonnages scientifiques

LE MILIEU MARIN

Les caractéristiques de température et salinité des eaux de la réserve et alentours sont similaires à celles de la plateforme continentale entre le Cap de la Nao et le Cap de Gata, très influencées par les saisons et les eaux atlantiques du détroit.

En été, la température moyenne (25°C) et la salinité moyenne (36,9%) des premiers 20 m, sont les plus élevées du littoral péninsulaire, dans les eaux libres.

Les prairies de *Posidonia oceanica* (phanérogame marine), les fonds rocheux et les aires sédimentaires identifient le paysage sous-marin de la réserve.

COMMUNAUTÉS BIOLOGIQUES

La zone du Cap de Palos est considérée comme frontière biogéographique de la Méditerranée, et, avec le cap de Gata, sépare la mer d'Alboran, de plus grande influence atlantique, du reste de la Méditerranée.

Les prairies de *Posidonia oceanica* constituent un paysage caractéristique des fonds de l'Est péninsulaire. Dans les zones Nord et Sud de la réserve se trouvent quelques formations de cette plante plus étendue et mieux conservée de tout le littoral espagnol.

Elles hébergent une grande richesse d'espèces (biodiversité), en particulier des mollusques.

Cette grande biodiversité est due à la grande variété d'environnements qui existent, à cause du relief des fonds et les apports des masses d'eau qui procèdent d'endroits lointains.

Sont communes dans la réserve marine les diverses espèces d'intérêt halieutique, entre lesquelles il faut remarquer le mérrou (*Epinephelus guaza*), la loubine (*Dicentrarchus labrax*), le denté (*Dentex dentex*) ou la daurade (*Sparus aurata*), en abondant aussi des espèces pélagiques comme la sériole (*Seriola dumerilii*), le bonite (*Sarda sarda*) et la melba (*Auxis rachei*).

CONSEILS PRATIQUES

Une réserve marine est une zone protégée. Sa conservation dépend de nous tous:

- Informez-vous sur les limitations d'utilisation
- Collaborez à sa protection et maintien et rappelez-vous que sont **interdits**:
 - La pêche de loisir en embarcation et la pêche sous-marine
 - Toute sorte de pêche professionnelle et toute extraction de flore et faune marines, à l'exception des autorisées dans les normes de création correspondantes
 - Tout instrument porté par les plongeurs à main ou sur l'embarcation qui puisse être utilisé pour la pêche ou extraction des espèces marines
- Les autorisations pour la pratique de la plongée autonome seront gérées par l'Aire Fonctionnelle d'Agriculture et Pêche de la Délégation du Gouvernement de Murcia ou les Services Territoriaux de la Direction d'Élevage et Pêche de la Région de Murcia